

« Pas plus bêtes que les Arabes ». Hydroélectricité, pouvoir et démocratie

Jean-Philippe Warren

Volume 13, numéro 2, 2010

Énergie et citoyenneté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001135ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001135ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Warren, J.-P. (2010). « Pas plus bêtes que les Arabes ». Hydroélectricité, pouvoir et démocratie. *Globe*, 13(2), 169–185. <https://doi.org/10.7202/1001135ar>

consommateurs) serait manquer une occasion de réfléchir sur les liens subtils qui l'unissent à la vie citoyenne dans la province. C'est ainsi que, dans cet essai, nous tenterons une analyse de l'influence de l'hydroélectricité sur les processus électifs et, incidemment, les modes d'appropriation du développement économique.

Cette perspective n'est pas neuve. Depuis longtemps des travaux ont exploré l'impact des ressources naturelles sur le développement des nations riches en matières de base. Alors que le sens commun suppose une corrélation positive entre la présence importante de matières premières et la prospérité économique d'un pays, les études portant sur les États-rentiers² tendent à démontrer au contraire que la richesse tirée de l'exploitation des ressources naturelles constitue une « bénédiction maléfique ». Il suffit de penser au Congo, qui croupit dans un sous-développement chronique, pour refroidir l'optimisme de ceux et celles qui croient que l'essor économique est conditionné par la possession de gaz, de forêts ou de minerais.

Parmi l'ensemble des ressources naturelles, le pétrole occupe à l'évidence une place à part. Des pays arabes, aussi bien que des pays situés en dehors du Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique, arrivent difficilement à s'enrichir malgré l'extraction massive chez eux de l'or noir³. Des exceptions notables ont beau nuancer cette thèse générale (la Norvège ou l'Angleterre ne saurait être assimilées au Nigéria), il n'en demeure pas moins, selon maints chercheurs, que le pétrole mine bel et bien la démocratie. « The oil-impedes-democracy claim is both valid and statistically robust ; in other words, oil does hurt democracy⁴ ». Diversifiés par la géographie, la population, la langue, la religion, le niveau de vie et le régime politique (allant de la dictature de droite à l'autoritarisme de gauche, et de la théocratie islamique au parti unique socialiste), l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Congo, le Venezuela, la Russie, l'Iran et le Mexique éprouvent de graves problèmes économiques et politiques. Même les régions situées à l'intérieur des

✦ ✦ ✦

2. Voir la définition d'un État-rentier par Hazem BEBLAWI, « The Rentier State in the Arab World », Giacomo LUCIANI (dir.), *The Arab State*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 87-88.

3. Olle TÖRNQUIST, « Rent Capitalism, State, and Democracy: A Theoretical Proposition », Arief BUDIMAN (dir.), *State and Civil Society in Indonesia*, Melbourne, Monash Papers on Southeast Asia, n° 22, 1990, p. 29-49 ; Douglas A. YATES, *The Rentier State in Africa: Oil Rent Dependency and Neocolonialism in the Republic of Gabon*, Trenton, Africa World Press, 1996 ; Terry Lynn KARL, *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*, Berkeley, University of California Press, 1997 et John CLARK, « Petro-Politics in Congo », *Journal of Democracy*, vol. 8, n° 3, 1997, p. 62-76.

4. Michael Lewin ROSS, « Does Oil Hinder Democracy? », *World Politics*, vol. 53, n° 3, avril 2001, p. 356. Des auteurs ont tenté d'apporter nuances et critiques à la thèse de Ross. Lire Michael HERB, « No Representation Without Taxation? Rents, Development, and Democracy », *Comparative Politics*, vol. 37, n° 3, avril 2005, p. 297-316.

frontières de nations développées et démocratiques ne semblent pas à l'abri des effets pervers du pétrole, comme l'illustrent les exemples américains du Texas, de la Louisiane et de l'Alaska. Au Canada, on peut citer la province de l'Alberta, où domine un parti unique depuis des lustres : la Progressive Conservative Association of Alberta y a conservé le pouvoir sans interruption de 1971 à nos jours. Comparant le sort des États pétroliers à celui du roi Midas (lequel, selon la légende, transformait tout ce qu'il touchait en or), Michael L. Ross concluait que le pétrole peut être une cause paradoxale d'appauvrissement.

Cherchant à saisir les facteurs qui freinent l'industrialisation des États bien pourvus en matières premières (dont, au premier chef, le pétrole) et favorisent les crises internes, voire les guerres civiles⁵, des auteurs ont évoqué essentiellement cinq facteurs. *Primo*, les matériaux de base étant très recherchés par les autres nations, il est possible de s'enrichir énormément sans avoir à se soucier de soutenir sur place des industries secondaires. Les richesses naturelles opèrent donc ici réellement comme une rente : elles gonflent les coffres des propriétaires (entreprises privées ou publiques) sans effort réel de la part des bénéficiaires. *Secundo*, les États-rentiers n'ont pas besoin, ou ont très peu besoin, de taxer leurs citoyens, ce qui les exempte du même coup de la nécessité de rendre des comptes et de chercher l'approbation des contribuables. *Tertio*, ces États possèdent la capacité financière de réprimer l'opposition par l'incarcération systématique des opposants ainsi que par l'octroi de largesses aux amis du régime et des politiques de patronage. *Quarto*, les rentes modifient la stratification des groupes sociaux en bloquant la constitution d'une classe bourgeoise, puisque les emplois demeurent concentrés dans les secteurs primaires et secondaires plutôt que tertiaires. *Quinto*, les États-rentiers alimentent les divisions politiques et les ambitions prédatrices, leurs richesses étant accaparées par des corporations internationales qui pillent avec profits des contrées lointaines et peu accessibles⁶.

Il semble intéressant d'appliquer ces facteurs à l'industrie hydroélectrique. Durant la Révolution tranquille, l'idée de l'hydroélectricité



5. Michael L. ROSS, « The political Economy of the Resource Curse », *World Politics*, n° 51, janvier 1999 ; Richard M. AUTY, *Sustaining Development in Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*, London, Routledge, 1993 ; Richard M. AUTY, *Resource Abundance and Economic Development*, Oxford, Oxford University Press, 2001 et Indra DE SOYSA, « The Resource Curse : Are Civil Wars Driven by Rapacity or Paucity », Émats BERDAL et David M. MALONE (dir.), *Greed and Grievance : Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, Lynn Rienner, 2000.

6. Terry Lynn KARL, « The Perils of the Petro-State : Reflections on the Paradox of Plenty », *Journal of International Affairs*, vol. 53, n° 1, automne 1999, p. 31-48 et Lisa ANDERSON, « The State in the Middle East and North Africa », *Comparative Politics*, n° 20, octobre 1987, p. 1-18.

comme « or noir » ne s'est-elle pas imposée aux élites de langue française ? L'industrie hydroélectrique semblait pouvoir apporter les mêmes avantages que le pétrole pour l'Algérie et permettre à court terme l'atteinte du plein-emploi, le progrès rapide de l'industrie locale et la stabilité politique. Le Shah d'Iran promettait l'aube d'une grande civilisation, le président vénézuélien, Carlos Andrés Pérez, *La Gran Venezuela* et, au Québec, « l'équipe du tonnerre » faisait campagne sous le célèbre slogan « Maîtres chez nous ». René Lévesque déclarait que le Québec devait chercher à imiter les Arabes et s'enrichir par le contrôle de ses ressources naturelles⁷. Nouvellement élu, Robert Bourassa présentait la Baie James comme un « Klondike riche en houille blanche » et, dans les années 1980, il considérait que le Québec pouvait devenir « l'Alberta de l'Est⁸ ». En 2009 encore, au moment du lancement du projet de barrage sur la rivière Romaine, le premier ministre Jean Charest soutenait, dans un discours passionné, que « le Québec se construira sur son or bleu⁹ ».

Nous savons aujourd'hui que les trajectoires économiques et politiques des États pétroliers et du Québec ont été radicalement différentes depuis un demi-siècle. Les grands pays producteurs ont subi une succession de crises profondes, comme si le pétrole devait forcément assombrir l'économie et la vie publique. Les membres de l'OPEP ont vu leurs niveaux de vie stagner ou diminuer, et d'autres pays, comme le Nigéria, ont été affectés par une croissance des inégalités sociales et un appauvrissement généralisé. En comparaison, le Québec s'en tire très bien. Le développement économique de la province lui a permis peu à peu de rattraper son retard par rapport aux pays de l'OCDE. D'autre part, le Québec a fait depuis cinquante ans des efforts louables pour assainir le climat politique, combattre la corruption, encourager la critique sociale et permettre l'expression des volontés populaires. Rien de comparable à ce que l'on peut observer en Russie, par exemple, de même que dans d'autres ex-provinces soviétiques (voir le Turkménistan), où la répression politique, la corruption électorale, la censure des médias, les guerres civiles (Tchéchénie), les conflits internationaux (Géorgie) et le harcèlement des groupes contestataires (phénomènes qui peuvent être liés



7. René LÉVESQUE, « Pas plus bêtes que les Arabes », *Cité libre*, n° 17, mai 1960, p. 17-18.

8. Cité par Stéphane SAVARD, « Retour sur un "projet du siècle". Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005 », thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2010, p. 203.

9. Denis LESSARD, « Hydroélectricité : Québec appuie sur l'accélérateur », *La Presse*, 25 mai 2009.

jusqu'à un certain degré à la manne provoquée par le boom pétrolier¹⁰) n'en finissent pas de faire les manchettes des journaux.

Serait-ce, peut-on se demander, que les bassins hydroélectriques sont moins susceptibles de provoquer l'oppression et la gabegie que les réservoirs de gaz ? Est-il possible que l'économie fondée sur le « *staple* » pétrolier suscite un régime politique différent de celle fondée sur le « *staple* » hydroélectrique¹¹ ? Il est tentant de faire l'hypothèse que le creusage de puits de pétrole et l'harnachement des rivières ont un impact spécifique sur le développement économique et démocratique des sociétés humaines. Pour mieux comprendre la plausibilité de ces dynamiques singulières, nous proposons dans cet article d'examiner de manière générale et spéculative quelques traits qui semblent distinguer l'industrie hydroélectrique de l'industrie pétrolière, à savoir, ici, la question de la rente, des exportations, des infrastructures de réseaux, des projets et des investissements. Pour chacun de ces cinq aspects, il est possible de tracer une frontière entre la ressource pétrolière et la ressource hydroélectrique¹². En premier lieu, l'hydroélectricité génère une rente considérablement plus réduite que celle du pétrole. En second lieu, elle n'est pas destinée d'abord à l'exportation. Ensuite, ses conditions de distribution suscitent des monopoles semblables, dans leur principe d'efficacité, à ceux de la poste ou du téléphone. En quatrième lieu, elle met en scène des projets grandioses et nécessite des ressources sociales et financières colossales, en général supérieures à celles mobilisées par l'exploitation



10. Daniel TREISMAN, « Rethinking Russia? Is Russia Cursed by Oil », *Journal of International Affairs*, vol. 63, n° 2, printemps-été 2010, p. 85-102.

11. Le concept de « *staple economy* » (« économie fondée sur une matière de base ») a été pour la première fois formulé au Canada par Harold Innis. Selon ce dernier, le Canada a été défini économiquement, géographiquement et politiquement par l'exploitation de certaines ressources naturelles (soit, alternativement et historiquement, fourrure, morue, bois, blé, mines, pétrole) destinées à ses métropoles successives (France, Angleterre, puis États-Unis). Mel H. WATKINS, « A Staple Theory of Economic Growth », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 29, n° 2, mai 1963 et Mel H. WATKINS, « The Staple Theory Revisited », *Journal of Canadian Studies*, vol. 12, n° 5, hiver 1977, p. 83-94.

12. Ces facteurs recourent en grande partie ceux qui ont informé la nationalisation de l'électricité dans les années 1950 et 1960 un peu partout dans le monde. Cependant, notre propos ne vise pas à expliquer les cycles de nationalisation et de dénationalisation. Pour un bon résumé de cette question complexe, lire William J. HAUSMAN, Peter HERTNER et Mira WILKINS, *Global Electrification. Multinational Enterprise and International Finance in the History of Light and Power, 1878-2007*, New York, Cambridge University Press, 2008. Pour éclairer la « domestication » de l'électricité de 1940 à 1980, les auteurs citent (p. 23-24 et 258-260) la constitution de monopoles naturels, l'importance des investissements initiaux, les exigences d'une distribution de qualité (sans interruption ni panne), ainsi que la définition de l'électricité comme un service de base associé à un secteur vital de l'économie. Lire également Alain BELTRAN, Christophe BOUNEAU, Yves BOUVIER, Denis VARASCHIN et Jean-Pierre WILLIOT (dir.), *État et énergie, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Édition du Comité pour l'histoire économique et financière de France, 2009 ; Alain BELTRAN, Martin CHICK et Pierre LANTHIER, « Nationalisations et dénationalisations de l'électricité », *Annales historiques de l'électricité*, n° 1, juin 2003.

du gaz et du pétrole. Ajoutons qu'elle fait historiquement appel à des images plus mobilisatrices. Pour toutes ces raisons, il est sans doute préférable de définir l'hydroélectricité comme un « quasi *staple*¹³ ».

DES DISTINCTIONS MAJEURES

Contrairement à d'autres provinces canadiennes qui dépendent d'une variété d'énergies et de technologies (hydroélectricité, charbon, pétrole, gaz naturel, énergie nucléaire), le Québec a fait de l'hydroélectricité sa source pour ainsi dire unique d'énergie électrique. En 1999, l'hydroélectricité représentait 60 % de l'énergie électrique totale produite au Canada : sur le plan régional, l'hydroélectricité représentait 28 % de l'énergie électrique produite en Ontario, 4 % en Alberta, 9 % en Nouvelle-Écosse et 93 % au Québec¹⁴. À l'échelle du monde, le Québec était devenu à ce moment, malgré sa petite taille, le cinquième producteur mondial d'hydroélectricité, après les États-Unis (bien que seulement 8 % de l'énergie électrique totale y était générée par des centrales hydroélectriques), le Brésil, la Russie et la Chine. C'est sans doute en raison du caractère central de cette ressource dans l'économie nationale que les acteurs politiques ont eu tendance, par le passé, à l'élever au statut d'un « bien public¹⁵ ». Par exemple, quand fut créé en 1961 le ministère des Richesses naturelles, le premier ministre Jean Lesage soulignait la place unique que devait occuper l'électricité dans le développement de la province : « Nous la considérons pratiquement comme un service public car elle est la condition même de notre croissance industrielle à cause de son abondance dans le Québec et de son exploitation peu coûteuse¹⁶ ».

Malgré son caractère central dans le discours collectif, l'hydroélectricité ne peut se comparer, en termes purement financiers, au « *staple* » pétrolier. La différence la plus nette entre l'hydroélectricité au Québec et l'exploitation ailleurs des réserves de gaz et de pétrole, c'est sans nul doute la marge qui existe entre la rente hydroélectrique et la rente pétrolière. Avec le

✦ ✦ ✦

13. John H. DALES, *Hydroelectricity and Industrial Development, Quebec 1898-1940*, Cambridge, Harvard University Press, 1957.

14. En 1999, 60 % de la production électrique canadienne provenait de l'hydroélectricité, 19 % du charbon, 13 % du nucléaire, 7 % du gaz, et moins de 1 % d'autres sources d'énergies renouvelables. Marjorie Griffin COHEN, *From Public Good to Private Exploitation. GATS and the Restructuring of Canadian Utilities*, Canadian-American Public Policy, n° 48, décembre 2001, p. 29. En 1993, trois provinces produisaient de l'électricité à l'aide de génératrices nucléaires, le Québec (3 %), le Nouveau-Brunswick (35 %) et l'Ontario (52 %).

15. Dominique PERRON, *Le nouveau roman de l'énergie nationale. Analyse des discours promotionnels d'Hydro-Québec de 1964 à 1997*, Calgary, University of Calgary Press, 2006.

16. Cité par Stéphane SAVARD, « Retour sur un "projet du siècle". Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005 », *op. cit.*, p. 173.

passage relatif d'un modèle keynésien à un modèle néolibéral, au début des années 1990, passage ayant provoqué la privatisation partielle ou complète de certaines sociétés publiques (Nova Scotia Power, Ontario Hydro) et l'ouverture plus accentuée au marché américain¹⁷, le discours autour de la rente hydroélectrique est devenu plus insistant. La construction de barrages comme moteur de l'économie nationale a cédé devant la perception de rentes, un virage que Mark Jaccard résumait en quatre mots : « Managing instead of building¹⁸ ». L'idée selon laquelle les rentes tirées de l'exploitation électrique devaient servir à subventionner des industries clefs ou la consommation de masse (à travers des tarifs préférentiels ou des subventions directes) avait fait son temps. En conjonction avec la financiarisation globale de l'économie, il s'agissait désormais d'utiliser l'argent de l'hydroélectricité pour réduire les impôts et les taxes des citoyens et des industries, et aider à la libéralisation des marchés. C'est ainsi que, depuis 1995, sous les pressions du gouvernement, le bénéfice de la société Hydro-Québec a été multiplié par six, passant de 500 M\$ à 3 G\$ aujourd'hui. Les trois quarts de ces profits sont versés à l'État, ce qui veut dire, pour l'année 2009, un dividende de 2,1 milliards.

Cette somme peut paraître imposante. Elle représente pourtant à peine 3 % des sources de revenus totales de l'État québécois. Par contraste, en 2006, les revenus tirés du pétrole et du gaz avoisinaient 12 milliards en Alberta, soit près du tiers des revenus de l'État dans cette province. C'est sans parler du Venezuela qui, de 1972 à 1999, a bénéficié d'une rente pétrolière de 61 %, du Nigéria (71 %) ou du Kuwait (88 %)¹⁹. C'est donc dire que, malgré les discours de ceux qui blâment le gouvernement d'avoir transformé



17. Pour un excellent survol de cette transition, lire Alexander John NETHERTON, « The Political Economy of Canadian Hydro-Electricity: Between Old "Provincial Hydros" and Neoliberal Regional Energy Regimes », *Canadian Political Science Review*, vol. 1, n° 1, juin 2007, p. 107-124. Lire aussi Jamie SWIFT et Keith STEWART, *Hydro. The Decline and Fall of Ontario's Electric Empire*, Toronto, Between the Lines, 2004; Henry Vivian NELLES, « Hydro and After: The Canadian Experience with the Organization, Nationalization and Deregulation of Electric Utilities », *Annales historiques de l'électricité*, n° 1, juin 2003, p. 117-132; Nicolas MARCEAU, « Dette, équité et richesse au Québec : exporter notre électricité est-il souhaitable? », Luc Godbout (dir.), *Agir maintenant pour le Québec de demain. Des réflexions pour passer des manifestes aux actes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 147-160.

18. Mark JACCARD, Jonh NYBOER et Timo MAKINEN, « Managing Instead of Building: B.C. Hydro's Role in the 1990s », *BC Studies*, n° 91-92, hiver 1991, p. 98-226; Mark JACCARD, « Oscillating Currents: The Changing Rationale for Government Intervention in the Electricity Industry », *Energy Policies*, vol. 23, n° 7, 1995, p. 572-592.

19. Michael HERB, « No Representation Without Taxation? Rents, Development, and Democracy », *op. cit.*, p. 299. Il y a de multiples façons, toutes aussi périlleuses et complexes, de calculer une rente. La définition la plus commune en sciences économiques est celle de la rente ricardienne, laquelle équivaut au surplus attribuable à un facteur de production en sus de ce qui est requis pour entraîner sa participation dans le processus de production. Lire sur ce sujet Mitchell ROTHMAN, *Measuring and Apportioning Rents*

Hydro-Québec en vache à lait²⁰, l'hydroélectricité est loin de représenter au Québec l'équivalent d'une rente au même titre que le pétrole.

L'autre différence évidente entre l'hydroélectricité et le pétrole, c'est que la première est difficilement exportable et ne peut être entreposée, alors que le pétrole se transporte très bien d'un bout à l'autre de la planète. Le Québec ne peut pas vendre son électricité à l'Arabie Saoudite, alors que celle-ci peut vendre son pétrole aux Québécois. Cela a pour conséquence qu'il est davantage possible de piller l'or noir d'un pays et de l'acheminer vers les marchés étrangers, tandis que « l'or blanc²¹ » doit être utilisé sur place. Pour des raisons pratiques tout autant que des motivations politiques, les échanges d'électricité entre provinces canadiennes sont très faibles, soit à peine 8 % de l'offre. Qui plus est, 90 % de ces échanges sont attribuables aux exportations du Labrador vers le Québec, une conséquence de la construction des installations de Churchill Falls dans les années 1960. Les échanges internationaux Canada-États-Unis ne sont guère plus impressionnants. « Au contraire du secteur pétrolier canadien, le secteur électrique canadien n'a pas adopté une structure générale équivalente à celle d'une ressource de base réservée à l'exportation. Les exportations totales vers les États-Unis représentaient moins de sept pour cent de la production canadienne totale, et les exportations américaines atteignaient seulement un quart d'un pour cent de la production américaine²² » [Je traduis]. Le réseau du Nouveau-Brunswick est faiblement relié avec le Maine, et celui de l'Ontario avec le Michigan et New York ; quant au réseau international d'Hydro-Québec, bien que plus étendu que celui de toute autre province canadienne, il demeure lui aussi limité et s'est développé surtout pour approvisionner l'État de New York en surplus saisonniers. Lorsqu'on sait que le Canada et les États-Unis ont les marchés électriques les plus intégrés du



from Hydroelectric Power Developments, World Bank Discussion Paper, n° 419, Washington, The World Bank, 2000 ; Jean-Thomas BERNARD, Glenn E. BRIDGES et Anthony D. SCOTT, « An Evaluation of Potential Canadian Hydroelectric Rents », *Resources Paper*, n° 78, Program in Natural Resource Economics, Vancouver, University of British Columbia, 1982 et Richard C. ZUKER et Glenn P. JENKINS, *Blue Gold: Hydroelectric Rent in Canada*, Ottawa, Supply and Services Canada, 1984.

20. Éditorial de la revue *À Babord!*, « Hydro-Québec : les kilowatts et leurs profits », n° 14, avril-mai 2006, p. 11.

21. Karl FROSCHAUER, *White Gold: Hydroelectric Power in Canada*, Vancouver, UBC Press, 1999, p. 224.

22. Alexander John NETHERTON, « The Political Economy of Canadian Hydro-Electricity : Between Old "Provincial Hydros" and Neoliberal Regional Energy Regimes », *op. cit.*, p. 114 et Leonard WAVERMAN et Adonis YATCHEW, « Regulation of Electric Power in Canada », Richard J. GILBERT et Edward P. KAHN (dir.), *International Comparisons of Electricity Regulation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 371.

monde²³, il est facile de saisir que la nature du bien produit empêche l'électricité d'être transportée sur de vastes distances. La conséquence, en ce qui nous concerne, c'est que les revenus tirés de l'hydroélectricité sont pompés dans le lieu de production lui-même. Une faible portion de la production électrique canadienne globale est destinée au marché américain. Par exemple, bien qu'Hydro-Québec ait exporté, en 2009, 18,5 milliards de kilowattheures aux États-Unis, ces exportations représentaient seulement 10 % des ventes et 22 % du bénéfice net de la compagnie en 2009²⁴ – pendant ce temps, 80 % de la production de pétrole de l'Alberta prenait le chemin du Sud.

Il n'est pas nécessaire d'insister non plus sur le fait que la distribution du pétrole peut être confiée à plusieurs compagnies qui en organisent le transport et la vente, alors que l'électricité favorise la création de monopoles naturels, les économies d'échelle suscitant l'établissement de distributeurs uniques. Il ne semble pas plus logique de planter trois rangées de poteaux de téléphone le long des routes que d'installer trois lignes de haute tension une à côté de l'autre. Il s'ensuit que l'État peut plus facilement s'immiscer dans l'économie hydroélectrique à la faveur des enjeux de classe et définir la distribution, sinon la production de l'électricité, largement comme un service public²⁵. La pression à la baisse exercée sur les prix de ce monopole incite à davantage de régulation et de contrôle étatique direct.

L'électricité représente certainement l'une des plus importantes avancées technologiques du XX^e siècle. Les turbines hydrauliques sont, parmi les multiples manières de produire de l'électricité, l'une des plus complexes (avec, bien entendu, l'énergie nucléaire). La rhétorique élaborée par les dirigeants d'Hydro-Québec dans les années 1960 va donc pouvoir s'insérer dans le creuset de l'idéologie technoscientifique qui gagnait alors l'Occident²⁶. Ce que la société d'État promettait à sa fondation, c'était non seulement une exploitation mécanique des ressources naturelles, mais une exploitation de ces ressources par la science et la technique les plus avancées. Alors

✦ ✦ ✦

23. Pierre-Olivier PINEAU, Anil HIRA et Karl FROSCHAUER, « Measuring International Electricity Integration: A Comparative Study of the Power Systems under the Nordic Council, Mercosur, and Nafta », *Energy Policies*, vol. 32, n° 13, 2004, p. 1457-1475.

24. Hélène BARIL, « Hydro-Québec: "On va livrer ce qui a été demandé" », *La Presse*, 8 avril 2010 et Marjorie Griffin COHEN, *From Public Good to Private Exploitation. GATS and the Restructuring of Canadian Utilities*, op. cit., p. 30-31.

25. Guillaume BOUVIER, « Enjeux géopolitiques autour de la distribution d'électricité en France », *Hérodote*, vol. 3, n° 110, p. 71-87 et H. William TIELEMAN, « The Political Economy of Nationalization: Social Credit and the Takeover of the British Columbia Electric Company », mémoire de maîtrise (science politique), University of British Columbia, 1984.

26. Jürgen HABERMAS, *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1978.

que les Américains, le peuple perçu alors comme le plus progressiste de la terre, projetaient d'envoyer un homme marcher sur la Lune après avoir mobilisé « *the best and the brightest* » de leurs citoyens pour élaborer la bombe atomique, les Québécois ne se voulaient pas en reste. Eux aussi caressaient un « projet du siècle », un « *Manhattan project* », qui allait prouver au monde leur génie. Eux qui, selon les nouveaux technocrates issus principalement de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, avaient longtemps traîné loin derrière les autres nations occidentales, engoncés dans la Grande noirceur, allaient accéder d'un coup à l'âge atomique et à l'ère spatiale. Daniel Johnson parlait d'un Québec parvenu « à l'ère des grands satellites²⁷ ». Pour Pierre Nadeau, « dans les années 1960, depuis la nationalisation de l'électricité, l'Hydro-Québec, pour nous, a été un peu comme la NASA pour les Américains²⁸ ». Manic, c'était l'équivalent d'envoyer des fusées en orbite autour de la Terre.

La technologie nécessaire à l'extraction du pétrole paraît, en comparaison, moins capable de capter les esprits. Certes, elle mobilise plus de monde – environ 7 % de la main-d'oeuvre totale de la population albertaine est employée par l'industrie pétrolière et gazière²⁹ ; Hydro-Québec, quant à elle, emploie 2 % des travailleurs québécois, le nombre de ses employés ayant baissé en 15 ans pour atteindre près de 23 000 aujourd'hui³⁰. De plus, les connaissances requises pour exploiter des sous-sols ou des puits pétrolifères ne frappent pas autant l'imaginaire. Dans les années 1960, les barrages hydroélectriques étaient assimilés ni plus ni moins à des « pyramides », des « cathédrales », des « forteresses » et des « citadelles ». Ils étaient « presque partout célébrés comme une des réalisations technologiques les plus bienfaites et héroïques que l'humanité n'ait jamais conçues³¹ » [Je traduis]. Ces triomphes du cerveau et de la main de l'homme manifestaient comment « un gouvernement éclairé pouvait servir ses citoyens en harnachant le cadeau de la nature et faire ainsi avancer la cause du progrès humain³² » [Je traduis].

✦ ✦ ✦

27. Cité par Stéphane SAVARD, « Retour sur un "projet du siècle". Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005 », *op. cit.*, p. 240.

28. *Ibid.*, p. 289.

29. Vincent FERRAO, « L'évolution récente de l'emploi par industrie », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 1, janvier 2006, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10106/9060-fra.htm> (27 juin 2010).

30. Stéphane PAQUET, « L'embauche est repartie chez Hydro-Québec », *La Presse*, 8 mars 2008.

31. William CRONON, « Forword. Why So Important a Story Is So Little Known », Karl Boyd BROOKS (dir.), *Public Power, Private Dams. The Hells Canyon High Dam Controversy*, Seattle, University of Washington Press, 2006, p. 9.

32. *Ibidem.*

David E. Nye a documenté comment le « *technological sublime* », cette fascination quasi-religieuse pour les prouesses techniques, a formé une partie intégrante du mythe de l'électricité au XX^e siècle³³. Pour illustrer sa thèse, Nye donnait l'exemple du Hoover Dam, mais il aurait aussi bien pu évoquer les contreforts de Manic 5, au sujet duquel l'essayiste Jacques Godbout s'écriait : « Manic 5, c'est aussi La Mecque des Canadiens français qui y défilent comme devant la pierre noire des Arabes ébahis³⁴ ». Godbout n'était pas seul alors à s'enthousiasmer devant les réalisations monumentales et sublimes des ingénieurs québécois. « Les techniques continueront sans doute d'évoluer », proclamait à son tour Daniel Johnson en parlant de Manic 5, « mais ce barrage, avec ses voûtes et ses contreforts qui le font ressembler à une cathédrale géante, restera comme un monument impérissable à l'ingéniosité et au dynamisme du Québec d'aujourd'hui³⁵ ». Ce type de discours n'a jamais pu être formulé avec une force semblable par les magnats du pétrole.

De plus, la construction d'un barrage est une affaire titanesque, qui demande des capitaux énormes, ne rapporte que plusieurs années plus tard et implique souvent la délocalisation de villages entiers, quand ce n'est pas l'inondation de milliers de kilomètres carrés de territoire. Au Québec, le « projet du siècle » de la Baie James aura coûté à lui seul plusieurs milliards de dollars (le coût de la première phase s'est chiffré à 13,7 milliards) et entraîné l'inondation de territoires et le détournement de rivières, ce qui a occasionné des conflits avec les communautés autochtones, de même que l'installation de vastes lignes à haute tension et l'élaboration de réseaux sophistiqués de distribution. Du point de vue écologique, on peut dire que le pétrole et l'hydroélectricité s'opposent : la production de cette dernière bouleverse en profondeur l'environnement (empoisonnement des réservoirs, destruction de l'écosystème, canalisation des cours d'eaux), tandis que son utilisation est propre ; pour les puits de pétrole traditionnels, c'est l'inverse : le pompage est une entreprise relativement peu dommageable sur le milieu immédiat (par TPE, Ton Petroleum Equivalent), tandis que la consommation d'essence reste très polluante (principalement, par l'émission de gaz à effet de serre qui

✦ ✦ ✦

33. David E. NYE, *American Technological Sublime*, Cambridge, The MIT Press, 1996.

34. Jacques GODBOUT, « Trois hommes, trois témoignages. 1 – Serge Godbout », *Liberté*, vol. 6, n° 5, septembre-octobre 1964, p. 345 et Stéphane SAVARD, « Quand l'histoire donne sens aux représentations symboliques : Hydro-Québec, Manic-5 et la société québécoise », *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 1, 2009, p. 67-97.

35. Daniel Johnson, cité par Stéphane SAVARD, « Retour sur un "projet du siècle". Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005 », *op. cit.*, p. 242.

se dégage dans l'atmosphère), sans compter les bris et accidents récurrents qui surviennent dans son extraction et sa distribution (plateforme, oléoduc, pétrolier).

Ces conditions économiques, politiques et sociales permettent de comprendre par un autre bout pourquoi l'hydroélectricité, développée d'abord par des compagnies privées de « Light, Heat & Power³⁶ », a très tôt été patronnée par les gouvernements provinciaux ou municipaux. Les investissements colossaux qu'elle nécessite, l'impact écologique sur les habitants et la nature qu'elle entraîne, tout militait de ce côté-ci également en faveur d'un engagement de l'État. Aussi, l'hydroélectricité a accompagné la consolidation de l'État providence dans de nombreuses régions³⁷. On retrouve dans les provinces canadiennes de solides corporations de la Couronne, dont B. C. Hydro, Saskatchewan Power, Manitoba Hydro, New Brunswick Power. Même aux États-Unis, le gouvernement fédéral a agi comme un catalyseur pour l'expansion hydroélectrique et ce, en fournissant l'expertise et les capitaux nécessaires à l'érection de quelques-uns des chantiers les plus ambitieux. Par exemple, le plus grand barrage hydroélectrique du pays (cinquième au monde), le Grand Coulee Dam, est administré par le United States Bureau of Reclamation. À la fin du dernier siècle, il y avait 2 300 installations hydroélectriques aux États-Unis, lesquelles généraient une puissance de 74 800 mégawatts ; 44 % de cette capacité était la propriété du gouvernement fédéral, 21 % d'agences publiques (villes et districts, supervisés par le Federal Energy Regulatory Commission) et seulement 35 % de compagnies privées³⁸.

Au Québec, non seulement Hydro-Québec détient un monopole pour ainsi dire incontesté sur la production électrique, mais il n'est pas anodin que tous les grands leaders de la Révolution tranquille aient associé leur nom à l'aventure hydroélectrique, de Jean Lesage à Robert Bourassa, en passant par René Lévesque et Daniel Johnson. Par leur envergure pharaonique



36. Lire les travaux de Claude BELLAVANCE, « L'État, la "houille blanche" et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n^o 4, printemps 1998, p. 487-520 ; « Les origines économiques et techniques de la nationalisation de l'électricité au Québec », *Annales historiques de l'électricité*, vol. 1, 2003, p. 37-52 et « Un long mouvement d'appropriation : de la première à la seconde nationalisation », Yves BÉLANGER et Robert COMEAU (dir.), *Hydro-Québec, autres temps, autres défis*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 71-78.

37. Alexander John NETHERTON, « From Rentiership to Continental Modernization : Shifting Policy Paradigms of State Intervention in Hydro Manitoba, 1922-1977 », thèse de doctorat (science politique), Ottawa, Université d'Ottawa, 1993.

38. Christine A. KLEIN, « On Dams and Democracy », *Oregon Law Review*, vol. 78, n^o 3, hiver 1999, p. 16-17.

et leurs coûts, les constructions de barrages ont d'emblée fait partie intégrante du nation-building québécois. Que l'hydroélectricité soit perçue comme un « service public » et non pas uniquement comme un « *staple* » éclaire les nombreux débats autour de sa réglementation et sa nationalisation. Il existe peu de compagnies dont les citoyens peuvent dire, comme dans le cas d'Hydro-Québec : « Hydro-Québec, c'est nous autres ».

UN « QUASI-STAPLE »

Depuis le XIX^e siècle, l'on peut tracer un parallèle entre la croissance de la classe moyenne, l'essor des agglomérations urbaines et la demande pour des biens de consommation courants. L'Américain moyen s'est entouré peu à peu de gadgets électriques qui lui servent à cuire, éclairer, griller, moudre, congeler, décongeler, repasser, laver, sécher, etc. Au Québec aussi la hausse de la demande pour l'électricité a suivi la croissance du produit intérieur brut et du niveau de vie. Les laveuses, sècheuses, réfrigérateurs, téléphones, fers à repasser et autres appareils de la vie domestique ont envahi les chaumières canadiennes-françaises avec la prospérité de l'après-guerre et n'ont plus fait défaut par la suite³⁹. Cette prospérité, dont la consommation résidentielle d'une nouvelle classe moyenne est le reflet, a eu un impact sur la vie citoyenne. Les politicologues ont depuis longtemps noté une corrélation nuancée et complexe entre le niveau de développement économique et le triomphe des idées démocratiques⁴⁰. Quoiqu'il ne soit pas vrai qu'une demande supérieure en énergie se traduit automatiquement en un plus haut niveau de vie ou en percées démocratiques (les États-Unis consomment en moyenne par habitant deux fois plus de gigajoules que les pays européens sans que leur qualité de vie ou leur vitalité démocratique ne se démarque franchement de celle d'outre-mer⁴¹), il est cependant avéré que les pays sous-développés, dépourvus de branchements électriques étendus, ont moins de chance d'être démocratiques que les pays industrialisés.



39. Jean-Jacques SIMARD, « Ce siècle où le Québec est venu au monde », Roch CÔTÉ (dir.), *Québec 2000*, Montréal, Fides, 1999, p. 17-77. Claude Bellavance a noté comment les revenus tirés de la vente au détail ont supplanté ceux tirés de la grande industrie dès 1956 (Claude BELLAVANCE, « Un long mouvement d'appropriation de la première à la seconde nationalisation », *op. cit.*, p. 76).

40. Seymour Martin LIPSET, « Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, mars 1959, p. 69-105 et Ross E. BURKHART et Michael S. LEWIS-BECK, « Comparative Democracy: The Economic Development Thesis », *American Political Science Review*, vol. 88, n° 4, décembre 1994, p. 903-910.

41. David E. NYE, « Path Insistence: Comparing European and American Attitudes Toward Energy », *Journal of International Affairs*, vol. 53, n° 1, automne 1999, p. 133.

Cependant, il serait un peu court de lier la croissance de la consommation électrique et le progrès des idées libérales. Les pays occidentaux sont parmi ceux qui consomment le plus d'électricité par habitant mais aussi ceux qui consomment le plus de pétrole ; quant au Qatar, au Koweït et aux Émirats Arabes Unis, ils se retrouvent à la fois parmi les pays les plus gourmands en pétrole et en électricité. D'autres facteurs entrent en jeu, qui relèvent de la nature même du « quasi-staple » hydroélectrique par rapport au « *staple* » pétrolier. L'hydroélectricité se distingue en effet du pétrole de multiples manières. « L'effet rentier » existe bel et bien, mais de manière fort réduite. La rente économique associée à la présence de ressources naturelles est faible dans le cas de l'hydroélectricité par rapport au pétrole et au gaz. Il y a trente ans, les hydrocarbures fournissaient environ 85 % de la rente canadienne totale et l'hydroélectricité moins de 15 %⁴², et ces proportions se sont maintenues, sinon accrues, jusqu'à aujourd'hui. Au Québec, l'État provincial doit toujours compter sur les revenus tirés des taxes directes et indirectes plutôt que sur les dividendes d'Hydro-Québec. L'électricité ne peut être exportée comme le minerai, le gaz ou le bois et demande, par mesure d'efficacité, d'être acheminée du lieu de production au lieu de consommation par des entreprises de distribution monopolistiques. Frappant l'imaginaire par ses prouesses technologiques, l'industrie hydroélectrique nécessite généralement l'appui de l'État pour se lancer dans de vastes projets comme la Baie James ou Manic 5, ce qui lui permet d'avoir moins à contenir les ambitions voraces d'une poignée de spéculateurs ou de membres d'une élite « *comprador* »⁴³.

Cependant, l'énumération des facteurs qui distinguent l'hydroélectricité du pétrole, si elle permet de saisir pourquoi la première ressource ne correspond pas aussi fidèlement à la définition de « *staple* » que la seconde, ne devrait pas cacher à quel point l'hydroélectricité demeure une ressource de base. À ce titre, elle peut jouer un rôle économique et politique semblable à celui du pétrole, quoiqu'à une échelle réduite.

Pour les dirigeants d'Hydro-Québec des années 1960 vendus au fordisme, la création de la société d'État allait servir les intérêts économiques

✦ ✦ ✦

42. Jean-Thomas BERNARD, « Le financement de la Confédération : La rente des ressources naturelles », *Analyse de politiques*, vol. 8, n° 3, 1982, p. 297 et Gleen E. BRIDGES et Jean-Thomas BERNARD, « Une évaluation de la rente potentielle des sites hydro-électriques au Canada », *Revue d'économie industrielle*, vol. 29, n° 1, 1984, p. 1-17.

43. Wallace CLEMENT, « The Canadian Bourgeoisie. Merely Comprador », Craig HERON et John SAUL (dir.), *Imperialism. Nationalism and Canada*, Toronto/Kitchener, New Hogtown Press/Between the Lines, 1977, p. 71-84.

en harnachant une ressource naturelle précieuse et en la mettant au service du développement national. En consacrant alors l'ère des managers, de la planification, des grands chantiers bureaucratiques et des salaires élevés soutirés en échange d'une rationalisation et d'une professionnalisation accrues du travail, ces dirigeants croyaient sincèrement que l'hydroélectricité pouvait être un levier puissant de développement économique. L'électricité produite au Québec servant essentiellement au Québec, elle semblait devoir favoriser le développement local d'industries de transformation. Une économie secondaire allait se greffer spontanément à l'économie primaire de l'hydroélectricité. Leurs pronostics furent en partie confirmés. Dans les années 1970, le secteur industriel accaparait une importante proportion de la consommation électrique totale au Québec, et il en est encore ainsi à cause de la présence d'entreprises énergivores dans la province. En 2007, le secteur industriel comptait toujours pour la moitié de la consommation totale d'électricité au Québec. Le secteur de la fonte et de l'affinage, dans lequel on retrouve les alumineries, accaparait plus du quart de l'électricité consommée.

Des études tendent toutefois à démontrer que l'optimisme des gestionnaires d'Hydro-Québec était exagéré.

[...] construire des centrales électriques, puis offrir de l'électricité à faible tarif pour des industriels dans différentes régions du monde ne s'est pas avéré un catalyseur puissant pour provoquer le passage d'une production de ressources naturelles en partie traitées à la manufacture sur place de produits finis. En fait, cette stratégie, dans certains cas, a seulement accéléré la production de ressources de base ou, au mieux, a contribué à la perpétuation de la dépendance du développement industriel⁴⁴. [Je traduis]

À l'évidence, les rêves caressés dans les années 1960 ne se sont pas tous matérialisés. Les grands projets hydroélectriques n'ont pas réussi à magiquement transformer une économie primaire en industrie secondaire, sauf peut-être de manière incidente : le Québec manufacture désormais 10 % de l'aluminium mondial et accueille de nombreuses industries de pâtes et papier, mais leurs produits (pâtes et papier, produits chimiques et métaux) sont toujours en majorité destinés à l'étranger.

✦ ✦ ✦

44. Karl FROSCHAUER, *White Gold: Hydroelectric Power in Canada*, Vancouver, UBC Press, 1999, p. 221.

À peu près aucune diversification de l'utilisation industrielle n'est reportée par les firmes et les manufactures, exception faite de la production de nourriture et boisson [...]. Néanmoins, les politiciens et les dirigeants des services publics continuent de surestimer l'impact de l'infrastructure provinciale sur l'implantation de nouvelles industries et les exportations vers les États-Unis⁴⁵. [Je traduis]

On nous excusera de citer un exemple qui date de 1981 mais il éclaire cet aspect de la question : c'est celui de la région Chicoutimi-Jonquière qui, au début des années 1980, affichait à la fois le salaire moyen le plus élevé dans le secteur manufacturier et le plus haut taux de chômage parmi les villes canadiennes ayant une population de plus de 100 000 habitants. La rente hydroélectrique des installations de l'Alcan avait un impact très positif sur les salaires des employés de la compagnie vivant à Chicoutimi-Jonquière, sans que cet impact s'étende aux travailleurs potentiels de l'endroit⁴⁶. Cet exemple montre bien que, tout comme le pétrole, l'hydroélectricité peut augmenter les revenus des ouvriers associés à son exploitation ou son utilisation industrielle immédiate, mais sans profiter forcément à l'ensemble de l'économie régionale.

Dans les années 1960, la volonté de « rattraper » l'Occident par le lancement de mégaprojets électriques a été particulièrement prononcée dans les pays soumis à des dictatures : Égypte, Algérie, Turquie, Union Soviétique, Roumanie. Encore aujourd'hui, de gigantesques barrages se construisent en Éthiopie ou en Chine⁴⁷. Ces exemples ne confortent guère la thèse d'une dynamique politique spécifique à l'énergie hydroélectrique. Et, en Occident, les sociétés d'État comme Hydro-Québec (ou aux États-Unis, le Bureau of Reclamation, le Corps ou le Tennessee Valley Authority) ont été accusées d'obvier au débat public et de se comporter en institutions fermées, bornées, impériales et irresponsables⁴⁸.

En revanche, parce qu'elle dessert un marché local, parce qu'elle suscite des enjeux larges, immédiats et visibles, et parce qu'elle suscite la collaboration et le soutien de l'État, il peut sembler que l'hydroélectricité ouvre davantage à un débat démocratique que le pétrole. C'est le chantier de

✦ ✦ ✦

45. *Ibid.*, p. 224.

46. Jean-Thomas BERNARD, « Le financement de la Confédération : La rente des ressources naturelles », *op. cit.*, p. 298.

47. Dai QING et Lawrence R. SULLIVAN, « The Three Gorges Dam and China's Energy Dilemma », *Journal of International Affairs*, vol. 53, n° 1, automne 1999, p. 53-71.

48. Christine A. KLEIN, « On Dams and Democracy », *Oregon Law Review*, vol. 78, n° 3, hiver 1999, p. 1-63.

la Baie James, au milieu des années 1970, qui a pavé la voie à un accord avec les peuples autochtones de la région (la Convention de la Baie James et du Nord québécois) qui, bien qu'imparfait, n'en constituait pas moins une première au Canada. Au tournant des années 1990, les citoyens du village de Grondines ont réussi, par des protestations politiques, à obliger l'installation d'une ligne électrique sous-fluviale plutôt que l'érection de pylônes sur les rives du Saint-Laurent. Des recommandations des experts associés à des institutions publiques (Régie de l'énergie, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, etc.) mises en place pour encadrer les décisions de la société d'État, d'une part, et, d'autre part, les contestations de simples citoyens, ont réussi par le passé à modifier les orientations d'Hydro-Québec. Ce genre de mobilisations citoyennes nous semble plus courant dans le cas de l'hydro-électricité que dans le cas du pétrole, pour les motifs cités plus haut.

Il nous paraît par conséquent que – de manière certes relative, nuancée et localisée – l'hypothèse selon laquelle l'hydroélectricité s'écarte du pétrole et agit sur les États rentiers d'une manière distincte ne puisse être écartée. Elle mérite d'être méditée et testée par de plus amples recherches empiriques. La perspective ouverte par cet article ne visait qu'à encourager une analyse critique des dynamiques économiques et politiques instaurées par l'exploitation de ressources naturelles spécifiques en revenant à l'idée première de la « *staple theory* » d'Harold Innis, idée selon laquelle le développement national est influencé sourdement par les caractéristiques propres aux matières de base sur lesquelles compte chaque pays pour progresser et prospérer. En appliquant cette grille « innisienne » à l'hydro-électricité, nous espérons avoir convaincu le lecteur que cette ressource n'est peut-être pas – du moins pas tout à fait – une marchandise comme les autres.